

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du jeudi 18 juin 2020

Délégation de compétences du conseil municipal au maire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences afin de gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales courantes, éviter la multiplication des réunions du conseil municipal et la surcharge des ordres du jour.

Désignation de représentants

- Le conseil municipal a désigné M. Bruno TASSAN-DIN, délégué titulaire, et M. Yves PIALAT, délégué suppléant, pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de l'élection des délégués de l'arrondissement au comité syndical du syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07).
- Le conseil a également désigné M. Sylvain ROCHETTE en qualité de représentant de la commune au sein du collège électoral chargé d'élire les délégués au comité syndical du Syndicat Mixte Numérien (anciennement Inforoutes de l'Ardèche).
- Enfin, le conseil a désigné Mme Josiane VIANNET pour représenter la commune au sein de la commission d'attribution des logements sociaux, ainsi qu'au conseil d'administration de l'EHPAD.

Élection des membres du CCAS

Le conseil municipal a élu en en sein les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale : Mmes Josiane VIANNET, Cécile GUICHARD, Patricia VACHER et Emmanuelle VOLPARO.

Un nombre équivalent de membres issus du milieu associatif sera désigné par arrêté municipal. Le maire est président de droit du conseil d'administration du CCAS.

Commission communale des Impôts Directs

Le conseil municipal a établi une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants), contribuables sur la commune au titre d'au moins une des taxes locales, parmi lesquelles le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui siégeront à la commission communale des impôts directs.

Taux des taxes locales 2020

Considérant le renouvellement récent de la municipalité et le vote tardif des budgets en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal a décidé de maintenir inchangés les taux communaux des taxes foncières pour l'année 2020 : 12,48 % sur le foncier bâti et 119,03 % sur le foncier non bâti.

Redevance pour occupation du domaine public

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire qui a entraîné la fermeture de la plupart des commerces pendant plusieurs mois et considérant que la reprise de l'activité demeure partielle en raison des contraintes qui perdurent, le conseil municipal a

décidé d'accorder aux commerces qui installent des terrasses sur le domaine public un rabais de 50 % sur la redevance de l'année 2020. Une augmentation de 50 % de la superficie des terrasses sera également autorisée.

Foncier

Le conseil municipal a accepté la cession à la commune de deux petites parcelles de terrain (105 m² et 20 m²) situées de part et d'autre de la route du Pont du Diable.

Personnel communal

Le conseil municipal a validé l'instauration d'une prime exceptionnelle, décidée par la précédente municipalité, au profit des agents communaux qui ont été mobilisés pour assurer la continuité des services pendant la crise sanitaire.

Informations diverses

- La médiathèque du Val d'Ardèche est à nouveau ouverte, avec une nouvelle responsable bénévole et une personne référente au sein du conseil municipal.
- Réouverture complète de l'école le 22 juin, conformément aux directives gouvernementales.
- Réouverture prochaine de l'espace « France Services » après des travaux d'aménagement.
- Les séances de cinéma reprennent à partir du 6 juillet. Il y aura ce jour-là à 22h une séance de « cinéma sous les étoiles » offerte par la commune dans la cour du château, avec le film « La Belle Époque ».
- Incertitude sur la possibilité d'organiser le feu d'artifice du 14 juillet et la fête votive.
- Les travaux en cours : réfection de l'abri véhicules de la gendarmerie qui avait été incendié, renforcement du captage d'eau potable de l'Hubac avec un nouveau forage, fauchage progressif des espaces publics par les agents du service technique...